



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juillet 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

I. Introduction

1. Le rapport qui suit est présenté en application de la résolution 1582 (2005) du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 2005, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MONUG jusqu'au 31 juillet 2005. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis mon rapport du 25 avril 2005 (S/2005/269).

2. Ma Représentante spéciale pour la Géorgie, Heidi Tagliavini, a continué à diriger la MONUG, aidée dans cette tâche par le chef des observateurs militaires, le général de division Hussein Ahmed Eissa Ghobashi (Égypte), jusqu'au 11 juin 2005, date à laquelle il a achevé son tour de service à la Mission. Un nouveau chef des observateurs militaires est attendu dans les prochains jours à la Mission. Au 1^{er} juillet 2005, la MONUG comptait 120 observateurs militaires et 12 membres de la police civile (voir annexe).

II. Processus politique

3. La participation des parties géorgienne et abkhaze à la réunion du Groupe des Amis du Secrétaire général, tenue à Genève les 7 et 8 avril sous la présidence de l'ONU (voir S/2005/269, par. 10 à 12) a marqué la reprise du processus de paix guidé par les Nations Unies après plus de huit mois où les contacts entre les parties avaient été suspendus. Ma Représentante spéciale a concentré ensuite ses efforts sur la reprise du dialogue entre les deux parties sur les problèmes essentiels – questions politiques, sécurité, retour des réfugiés et des déplacés, et coopération économique. Ce faisant, elle cherchait à résoudre des problèmes d'ordre pratique et humanitaire dans la zone de conflit, tout en renforçant la confiance entre les deux parties, de manière que des négociations sur un règlement politique global du conflit puissent avoir lieu, prenant comme point de départ le document intitulé « Les principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » et de la lettre de couverture correspondante (voir S/2002/88, par. 3).

4. Dans la poursuite de ces objectifs, ma Représentante spéciale a réuni la partie géorgienne et la partie abkhaze le 12 mai 2005 au quartier général de la MONUG à Gali pour s'entretenir des problèmes de sécurité dans la zone de conflit. Le commandant des forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États



indépendants (CEI) participait également à cette réunion. Les pourparlers se sont conclus sur un protocole signé par le Ministre d'État de la Géorgie chargé du règlement du conflit, George Khaindrava, et par le Ministre abkhaze des affaires étrangères de facto Sergey Shamba, ainsi que par la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI. Il énonçait des mesures visant à renforcer la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces (Moscou, 1994) (S/1994/583 et Corr.1, annexe I) et des engagements pris par la suite s'agissant de sécurité. Les parties se sont engagées à présenter des chiffres sur les effectifs de leurs personnels armés dans la zone du conflit, des échantillons de leurs documents d'identification, et des propositions d'installation de lignes de communication directes entre services de répression de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Elles ont convenu de maintenir une distance minimum entre l'implantation de leurs services de répression et la ligne de cessez-le-feu, de créer de part et d'autre des groupes chargés de contrôler la situation dans la zone de sécurité, d'échanger des informations sur les activités criminelles, d'assurer au personnel des organisations internationales exécutant des projets appui et sécurité, d'améliorer la situation des droits de l'homme et de faire reprendre les patrouilles dans la vallée de la Kodori. Elles se sont engagées également à tenir une réunion (prévue pour les 20 et 21 juillet) sur les garanties de sécurité, conformément aux engagements pris à Genève lors de la réunion du Groupe d'Amis les 7 et 8 avril.

5. Les 15 et 16 juin, la Fédération de Russie a réuni à Moscou les groupes, dits « de Sotchi », de travail sur la remise en état de la ligne de chemin de fer Sotchi-Tbilissi et sur le retour des réfugiés et des déplacés (voir S/2003/412, par. 5). Les deux parties étaient représentées par des ministres, ma Représentante spéciale et le commandant de la force de maintien de la paix de la CEI ont également participé à la réunion. Le retour des réfugiés et des déplacés a fait l'objet d'une réunion où les parties se sont dites favorables aux documents préparés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), notamment un projet de questionnaire et un plan de vérification et d'immatriculation des personnes retournant dans le district de Gali, ainsi que le document d'orientation stratégique sur le renforcement de la confiance dans le contexte des retours. Elles ont repris par ailleurs les pourparlers sur le projet de lettre d'intention élaboré par la MONUG et le HCR et approuvé par le Groupe d'Amis (voir S/2004/315, par. 9). Le chef du bureau de Tbilissi du HCR, qui est l'organisme des Nations Unies chef de file pour ces questions, a participé à cette réunion.

6. À la réunion consacrée à la remise en état du chemin de fer, les parties ont convenu qu'un groupe d'experts se réunirait pour débattre de la sécurité et des autres questions pratiques que soulève la réalisation d'une étude technique du tronçon de la voie ferrée compris entre le Psou et l'Ingouri, qui comprend le pont sur l'Ingouri. Cette réunion complémentaire de haut niveau a eu lieu le 2 juillet au quartier général de la MONUG à Gali, avec la participation de ma Représentante spéciale. Les parties ont convenu de constituer des groupes mobiles conjoints comprenant des représentants des deux parties et de la Fédération de Russie, et d'arrêter définitivement tous les points pratiques afin que l'étude technique puisse démarrer à la mi-juillet.

7. Ma Représentante spéciale a œuvré avec en arrière-plan une action constante des autorités de Soukhoumi visant à consolider leurs positions à la suite des élections de fait. Sur la question du statut de l'Abkhazie, les dirigeants de Soukhoumi ont réaffirmé leur position, à savoir qu'il avait été déterminé par la

proclamation unilatérale d'indépendance (voir S/1999/1087, par. 7). Les dirigeants de la Géorgie se sont dits prêts à entrer en rapport avec les nouveaux dirigeants abkhazes, et déterminés à trouver une solution pacifique. Soukhomi a mis en question cette détermination, citant en particulier l'augmentation des dépenses militaires de Tbilissi, et considéré comme relevant de la provocation et visant à compromettre la saison touristique estivale les déclarations de la Géorgie concernant la fermeture de la partie abkhaze de la mer Noire au trafic maritime international.

8. En outre, ma Représentante spéciale a été régulièrement en relation avec le Groupe d'Amis, y compris avec la Fédération de Russie en tant que facilitateur. Elle a rendu les visites dans la zone de conflit plus aisées aux représentants de haut niveau des Amis, notamment en avril à l'Ambassadeur Steven Mann, négociateur spécial pour les conflits eurasiens du Département d'États des États-Unis, en juin à Sir Brian Fall, Représentant spécial du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour le Sud-Caucase, et à d'autres représentants diplomatiques. Elle a également rencontré à Moscou en juin M. Valery Loshchinin, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères et Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour le règlement entre la Géorgie et l'Abkhazie.

9. Le 30 mai, les Ministres des affaires étrangères de la Géorgie et de la Fédération de Russie ont affirmé coopérer pour parvenir à un règlement pacifique des conflits en Géorgie, dans la Déclaration commune sur les modalités de fonctionnement et de retrait des bases russes en Géorgie. Le 10 mai, le Président des États-Unis d'Amérique, George W. Bush, a souligné lors de sa visite à Tbilissi la nécessité de règlements pacifiques des conflits. Il a exhorté les dirigeants de la Géorgie à œuvrer en ce sens avec les dirigeants d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, et promis l'appui des États-Unis et la coopération avec les Nations Unies à la recherche d'une solution au conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie.

III. Activités opérationnelles

10. Les observateurs militaires de la MONUG se sont acquittés de leurs tâches de contrôle et d'observation par des patrouilles terrestres quotidiennes dans les secteurs de Gali et de Zugdidi. Ils sont restés en étroite liaison avec les autorités des deux parties, y compris leurs services de répression, et avec la force de maintien de la paix de la CEI. Les parties ont pris régulièrement part aux réunions hebdomadaires quadripartites avec la MONUG et la force de la CEI pour s'entretenir des problèmes de sécurité dans la zone de conflit, notamment de l'application des dispositions du Protocole du 12 mai (voir plus haut, par. 4), et aux investigations du Groupe d'enquête conjoint. Les patrouilles ont été effectuées dans la basse vallée de la Kodori, contrôlée par la partie abkhaze, mais celles de la haute vallée de la Kodori, contrôlée par la partie géorgienne, n'ont pas repris pour des raisons de sécurité.

11. Au cours de la période considérée, il n'a pas été constaté de violations de l'Accord de Moscou de 1994. Le 21 avril, la partie abkhaze a procédé à des manœuvres militaires avec armes lourdes dans la zone d'entraînement d'Otchamtchira adjacente à la zone d'armement limité du secteur de Gali, mais ont évité les violations des dispositions du cessez-le-feu. La situation le long de la ligne de cessez-le-feu est restée généralement calme, bien que des activités criminelles aient continué de faire ressortir que la lutte contre la criminalité manquait

d'efficacité et que les populations locales n'avaient guère confiance dans les services locaux de répression en place.

Le secteur de Gali

12. La situation dans le secteur de Gali a été relativement calme. Toutefois, les activités criminelles n'ont pas cessé : il a été fait état de 11 vols à main armée, d'un incident où des coups de feu ont été tirés, d'un enlèvement, de cinq détentions et d'une explosion. Des tensions ont été signalées dans la partie basse du district de Gali lorsque, le 16 mai, des hommes abkhazes en armes ont menacé des villageois et les ont contraints à verser un dédommagement pour une remorque volée contenant des vieux métaux. Le 18 mai, trois résidents de Zugdidi ont été enlevés à Nabakevi près de la ligne de cessez-le-feu; l'intervention rapide de la milice de Gali a permis l'arrestation des coupables et la libération des personnes enlevées. Le 25 mai, deux soldats abkhazes ont été tués et trois blessés en manipulant un engin explosif à leur poste de contrôle à l'ouest de la ville de Gali. Le 31 mai, un groupe de 25 à 30 jeunes villageois d'Okoumi ont été pris par les autorités de recrutement militaire abkhazes; la plupart ont été relâchés par la suite. Le 18 juin, à Pitchori, dans la partie basse du district de Gali, deux patrouilles de la MONUG comprenant 11 observateurs militaires et deux interprètes se sont fait dépouiller par trois hommes armés et masqués. Les agresseurs ont tiré plusieurs coups de feu au sol; il n'y a eu ni blessés ni dégâts. La MONUG a relevé par la suite le niveau de sécurité pour son personnel opérant dans la partie basse du district de Gali.

Le secteur de Zugdidi

13. La situation dans le secteur de Zugdidi a été généralement calme; plusieurs incidents criminels ont été signalés, dont un meurtre, deux cas où des coups de feu ont été tirés, et sept vols. Le 19 mai, la police géorgienne a découvert une cache d'armes, contenant 10 mines antichar, 20 grenades à tube, des lance-grenades et des explosifs, dans une fabrique de thé abandonnée du village de Natsouloukou, au nord-est de Zugdidi. Le 29 mai, un convoi de 11 véhicules de la force de maintien de la paix de la CEI a essuyé des coups de feu à proximité de Zugdidi : deux véhicules ont été endommagés, mais on n'a pas signalé de victimes. Le 4 juin, une fusillade a éclaté entre un groupe de contrebandiers se trouvant du côté contrôlé par la partie abkhaze de la ligne de cessez-le-feu et des policiers géorgiens à proximité de la ligne de cessez-le-feu à Chamgona; un des coupables a été blessé et arrêté.

La vallée de la Kodori

14. À partir des rapports des autorités des deux côtés et de la force de maintien de la paix de la CEI, on considère que la situation dans la vallée de la Kodori a été généralement calme. Mais il a été signalé que la population craignait pour sa sécurité dans la haute vallée de la Kodori à la suite de la décision de dissoudre le bataillon local de « chasseurs » prise par les autorités de Tbilissi à la fin du mois d'avril. Le 27 avril, les militaires du génie de la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont effectué une patrouille dans la basse vallée de la Kodori pour apprécier les dégâts subis par la route principale à la suite de pluies torrentielles qui avaient entraîné des inondations. Il n'a pas été possible d'apprécier les dégâts dans la haute vallée de la Kodori, les patrouilles n'y ayant pas repris du fait qu'on attend des garanties de sécurité de la partie géorgienne.

IV. Police

15. La police civile de la MONUG a continué à opérer du côté de Zugdidi de la ligne de cessez-le-feu. Elle a maintenu de bonnes relations de coopération avec les services locaux de répression, et a concouru aux réunions quadripartites hebdomadaires et aux investigations du Groupe d'enquête conjoint, notamment en apportant une aide médico-légale. Les autorités abkhazes ne se sont pas départies de leur réticence à permettre le déploiement de conseillers de police de la MONUG du côté de Gali de la ligne de cessez-le-feu, ce qui a gêné la coopération entre les deux côtés de cette ligne, ralenti le progrès des investigations criminelles et limité l'efficacité de l'action de prévention de la criminalité.

16. Les officiers de la police civile de la MONUG ont assuré une formation de terrain en cours d'emploi à des officiers de la police géorgienne, un cours de base sur les droits de l'homme et l'ordre public, et un cours de formation médico-légale sur les procédures applicables sur les lieux d'un crime et sur la police de proximité et la prévention de la criminalité. Ils ont également apporté, en coopération étroite avec les officiers de la police locale, leur appui à l'organisation de représentations théâtrales antidrogue dans le district de Zugdidi, et aidé à instituer des comités régionaux et de district pour la police de proximité et la prévention de la criminalité. Le 11 juin, la MONUG et l'Académie estonienne de la fonction publique ont signé un mémorandum d'accord de coopération, notamment pour la formation de base des forces de police et la formation des enseignants chargés de former les officiers des forces de l'ordre. Le Ministère turc de la justice a également offert d'accueillir un stage médico-légal de deux semaines pour les membres de la police locale.

V. Coopération avec les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

17. La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont coopéré étroitement chacune dans l'exécution de leur mandat. Sur la demande de la partie abkhaze, des patrouilles conjointes MONUG-force de maintien de la paix de la CEI ont été effectuées entre le 3 et le 7 mai pour établir le nombre des militaires et des forces de l'ordre géorgiens déployés le long de la ligne de cessez-le-feu; les effectifs constatés ne dépassaient pas les chiffres autorisés dans les accords pertinents concernant la sécurité. La coopération a été encore renforcée du fait que les chefs de la Mission et le commandant de la force de la CEI se sont rencontrés régulièrement, de même que les équipes de liaison de l'une et de l'autre.

VI. Droits de l'homme et situation humanitaire

18. Au cours de la période considérée, le bureau des Nations Unies chargé des droits de l'homme à Soukhoumi a réalisé le Programme de protection et de promotion des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) (voir S/1996/284, annexe 1), et poursuivi ses activités de défense des droits de l'homme en recueillant des informations directement auprès de victimes, de témoins et d'autres sources fiables. Le bureau a donné suite avec les autorités abkhazes compétentes aux cas signalés de violation des garanties légales, de mauvais traitement de détenus, de disparitions involontaires, d'intolérance religieuse, ainsi que d'expulsion arbitraire et autres

atteintes au droit de propriété. Le bureau a notamment exprimé aux services de répression abkhazes la préoccupation que lui causaient les retards d'enquête, entraînant l'impunité, dans deux affaires d'enlèvement en juillet 2004 dans le district de Gali, qui auraient été du fait du personnel de sécurité. Le bureau a continué aussi à donner des conseils juridiques à la population locale, à suivre les procès dans les tribunaux, et à se rendre dans les centres de détention. Il a aidé deux personnes purgeant une peine de prison à demander l'amnistie au Président de facto, et obtenu ainsi l'élargissement d'une d'entre elles.

19. Avec quatre organisations non gouvernementales (ONG) locales, le bureau a entamé la réalisation d'un programme de droits de l'homme pour l'ensemble de l'Abkhazie, financé par le Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, et a appuyé le lancement de sept projets relevant de ce programme. Par ailleurs, le personnel du bureau, épaulé par les conseillers de police de la MONUG, a organisé au centre de formation de la milice de Soukhoumi un stage de sept semaines sur les droits de l'homme et le maintien de l'ordre, diffusé des documents imprimés et participé à des débats sur le cadre juridique et pratique des activités des ONG en Abkhazie (Géorgie). Les autorités abkhazes n'ont pas accepté jusqu'à présent l'ouverture d'un bureau auxiliaire de la MONUG pour les droits de l'homme à Gali, ce qui a limité la possibilité qu'a le bureau de concourir à la défense des droits de l'homme de la population, notamment des personnes retournant dans leurs foyers, et de soutenir les entités non gouvernementales dans le district de Gali.

20. Les organismes des Nations Unies, de même que des organisations internationales et non gouvernementales, ont continué à faire leur possible pour aider les groupes vulnérables touchés par le conflit. En matière de santé et d'éducation, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Médecins sans frontières ont continué à assurer médicaments, trousse de tests et matériel aux hôpitaux abkhazes, des services sanitaires gratuits et un programme de traitement de la tuberculose. L'Agency for International Development des États-Unis a commencé à financer deux projets en Abkhazie (Géorgie), l'un pour la prévention du VIH/sida, exécuté par Save the Children, l'autre pour la promotion des jeunes, exécuté par Catholic Relief Services. Le HCR et l'UNICEF ont concentré leurs efforts sur la remise en état des établissements scolaires et la distribution de documentation pédagogique, avec l'aide de la MONUG, tandis que le CICR a continué à dispenser un enseignement de droit international humanitaire. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a poursuivi son programme vivres contre du travail, mais prévoit de fermer son bureau d'ici la fin du mois de juin.

21. S'agissant de remise en état, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a cherché surtout à développer son programme de relèvement dans les districts de Gali, Otchamtchira et Tkvaltcheli, et à établir un centre d'information qui permette de mieux coordonner l'aide assurée par les organisations internationales et locales. La Commission européenne a poursuivi la remise en état de la centrale hydroélectrique de l'Ingouri, et annoncé qu'elle comptait lancer un nouveau programme pour financer le relèvement économique et les activités de renforcement de la confiance et des capacités à Soukhoumi et dans les zones avoisinantes à l'ouest de la ville. Des ONG internationales comme Première urgence et World Vision ont continué à réaliser de petits projets de remise en état et de développement communautaire. Après de graves inondations et des glissements de terrain survenus en avril et mai en Géorgie occidentale et dans la

région de la Haute-Svaneti, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies a envoyé des missions initiales en Géorgie du 6 au 16 juin pour évaluer l'appareil institutionnel et les arrangements en place pour la préparation et la réaction aux catastrophes.

22. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a collaboré avec des partenaires locaux pour définir des actions de promotion des droits humains de la femme et de consolidation de la paix, envisageant notamment la mise en place d'un réseau d'information sur la femme couvrant l'ensemble de l'Abkhazie. Les Volontaires des Nations Unies (VNU) se sont consacrés à des projets de renforcement des capacités et de consolidation de la paix, finançant il y a peu quatre projets, dont une exposition sur les activités des ONG en Abkhazie (Géorgie).

23. En avril, HALO Trust a achevé ses opérations de déminage le long de l'Ingouri dans le district de Gali, déclarant cette zone exempte d'impact des mines. La même organisation a parallèlement développé ses activités dans les régions d'Otchamtchira et de Soukhoumi.

24. Au cours de la période considérée, le bureau du Fonds d'affectation spéciale de la MONUG a continué à collecter des fonds, à définir de nouveaux projets à impact rapide et à contrôler l'exécution de ceux qui avaient été approuvés. Ces projets répondent à des besoins humanitaires urgents, et ont été largement appréciés par les autorités comme par les populations locales de la zone de conflit. La MONUG a par ailleurs coopéré avec la Commission européenne pour réaliser deux études d'évaluation (santé et électricité) dans la zone de conflit. Financées par la Commission européenne, ces études venaient en appoint à l'évaluation réalisée par le PNUD de la gestion de l'eau, de l'agriculture locale et du microfinancement, et on compte qu'elles préparent le démarrage du programme de relèvement de base, financé par la Commission européenne (près de 4 millions d'euros), dans les districts de Gali, de Tkvartcheli, d'Otchamtchira et de Zugdidi. Le programme, qui doit être exécuté par la MONUG et le PNUD, sera consacré à l'électricité, à la santé, et aux activités productrices de recettes.

VII. Aspects financiers

25. Par sa résolution 59/304 du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour la MONUG au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 un crédit d'un montant brut de 36 380 000 dollars, équivalant à 3 031 666 dollars par mois. Ces montants seront mis en recouvrement sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

26. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MONUG au-delà du 31 juillet 2005, le coût du fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2006 serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

27. Au 30 avril 2005, le montant des contributions statutaires non acquittées au compte spécial de la MONUG était de 10,4 millions de dollars. Le montant total des contributions statutaires non acquittées au titre de toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 2,2 milliards de dollars.

VIII. Observations

28. Il est encourageant que les parties géorgienne et abkhaze, après une suspension prolongée des contacts directs, aient repris leur participation aux réunions du Groupe des Amis du Secrétaire général, tenues à Genève sous la présidence de l'ONU, et à des réunions consacrées à divers aspects pratiques du processus de paix. Je me réjouis des progrès graduels obtenus jusqu'à présent, et exprime l'espoir de voir les parties trouver la volonté politique de relancer des relations plus constructives et pragmatiques, et de rechercher sans conditions préalable des solutions à la table des négociations. Seul un engagement sincère des parties géorgienne et abkhaze permettra au processus de paix d'avancer, à terme, vers un règlement durable et global obtenu par des moyens pacifiques sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les Nations Unies sont déterminées à épauler ces efforts. L'appui persévérant et coordonné du Groupe d'Amis à l'action inlassable de ma Représentante spéciale reste extrêmement précieux à cet égard.

29. J'appelle les deux parties à saisir les nouvelles occasions de concertation qui s'offrent et à tirer le meilleur parti de la participation de la communauté internationale et de l'amélioration du climat régional, pour obtenir des progrès concrets dans les domaines prioritaires convenus et les mesures de confiance connexes. À ce propos, je prie instamment les deux parties de s'engager formellement à nouveau à ne pas reprendre les hostilités et à régler pacifiquement le conflit, ainsi qu'à garantir le retour des réfugiés et des déplacés en toute sûreté et dans la dignité, dans le district de Gali pour commencer. J'exhorte la partie géorgienne à accueillir dans un esprit de disponibilité les préoccupations de sécurité abkhazes, et la partie abkhaze à répondre réellement aux préoccupations pratiques et de sécurité de la population locale et des personnes retournant dans leurs foyers et à honorer les engagements qu'elle a pris d'accepter le déploiement d'officiers de la police civile de la MONUG dans le district de Gali, d'autoriser l'ouverture d'un bureau auxiliaire pour les droits de l'homme à Gali et l'usage du géorgien dans l'enseignement dispensé aux jeunes du lieu. Au stade actuel, des mesures concrètes auraient un grand retentissement pour rétablir la confiance entre les parties et faire progresser les négociations dans les domaines prioritaires.

30. La liberté de circulation du personnel de la MONUG s'acquittant des tâches qui lui sont prescrites doit être respectée et s'exercer sans obstacle. La sécurité du personnel de la Mission demeure une préoccupation de premier plan. Les activités criminelles, qui touchent aussi la MONUG et ses patrouilles, rendent manifeste la nécessité pour les parties d'accroître leurs efforts et leur coopération pour améliorer la sécurité du personnel qui opère dans la zone de conflit. J'engage les deux parties à déployer des efforts concertés et résolus pour identifier et traduire en justice les auteurs d'actes criminels, notamment l'attaque par embuscade d'un car de la Mission à Soukhomi en septembre 1998, celle par laquelle un hélicoptère de la MONUG a été abattu dans la vallée de la Kodori en octobre 2001, et les prises d'otage. Les patrouilles régulières dans la vallée de la Kodori restent partie intégrante du mandat de la Mission, et j'exhorte les deux parties à coopérer pour les questions touchant la sécurité et les mesures qu'il est indispensable de prendre pour la rétablir.

31. L'accord avec la Commission européenne devant être finalisé bientôt, les activités de projet dans la zone de conflit devraient se développer. Je tiens à souligner à ce propos que les deux parties, géorgienne et abkhaze, doivent soutenir

activement cette action, surtout en garantissant la sûreté et la sécurité de ceux qui en assureront l'exécution, notamment le personnel de la MONUG, du PNUD, de la Commission européenne et des autres entités participantes. Je tiens à dire aussi combien il importe de garantir la sûreté et la sécurité du personnel du HCR qui s'occupe d'enregistrement et de dénombrement dans la zone de conflit.

32. Menant des activités pratiques et recherchant une solution durable à ce conflit, la MONUG continue à jouer un rôle important et opportun, empêchant une déstabilisation de la situation sur le terrain. Je recommande donc d'en proroger le mandat pour une nouvelle période de six mois s'achevant le 31 janvier 2006.

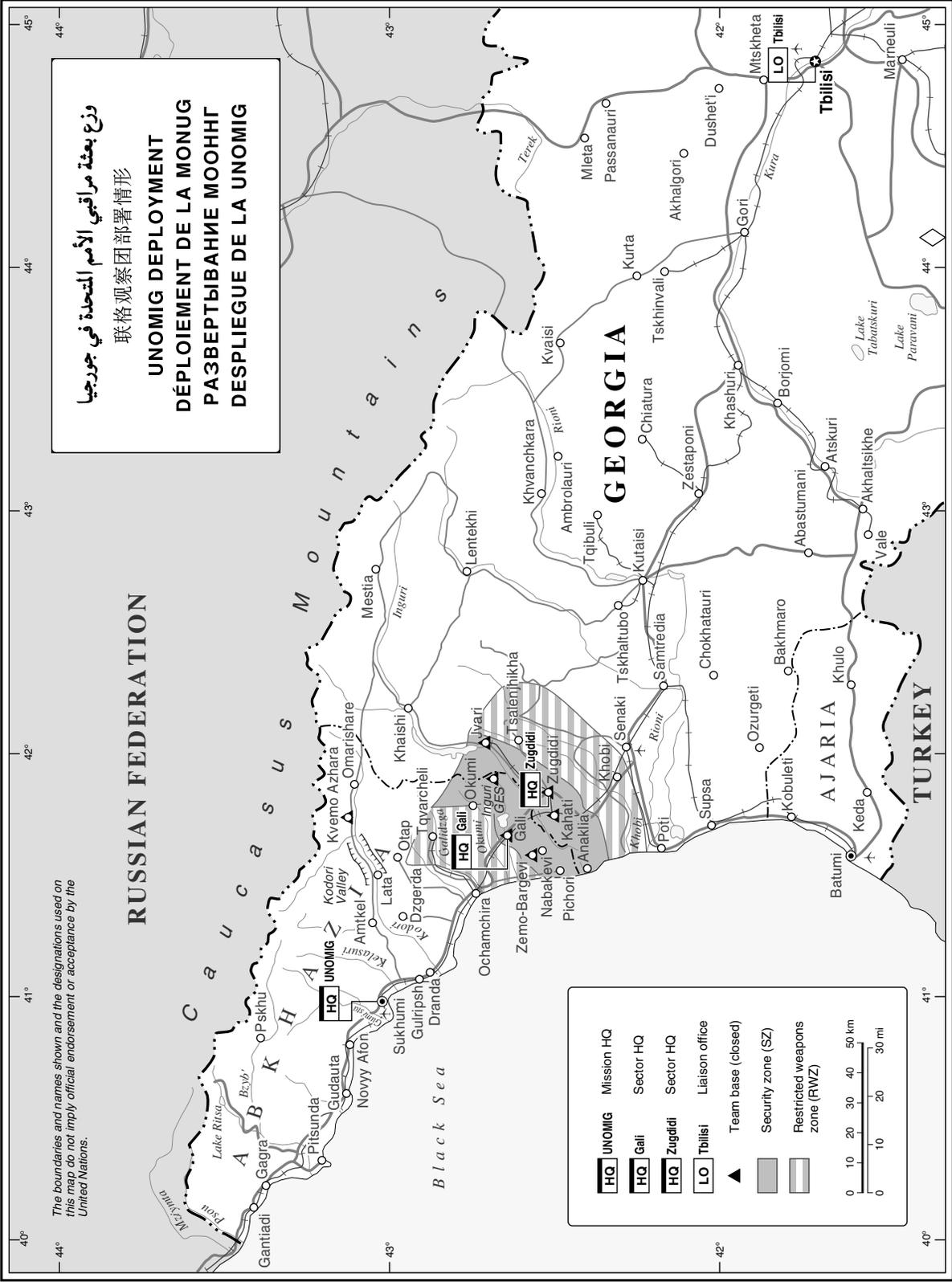
33. Enfin, je tiens à rendre hommage à ma Représentante spéciale, Heidi Tagliavini, pour ses efforts inlassables en vue de la recherche d'une solution politique durable au conflit, au chef des observateurs militaires dont le tour de service vient de s'achever, le général de division Hussein Ghobashi, pour la direction des observateurs militaires qu'il a assurée, et à tout le personnel de la MONUG, hommes et femmes, pour leur dévouement au service du processus de paix dans un environnement précaire et souvent dangereux.

Annexe

**Pays fournissant des observateurs militaires
ou du personnel de la police civile (au 1^{er} juillet 2005)**

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie	3
Allemagne	12
Autriche	2
Bangladesh	7
Croatie	1
Danemark	5
Égypte	5
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	3
Grèce	5
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	8
Pakistan	8
Pologne	5
République de Corée	7
République tchèque	5
Roumanie	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7
Suède	3
Suisse	4
Turquie	5
Ukraine	5
Uruguay	3
Total	120

<i>Pays</i>	<i>Personnel de la police civile</i>
Allemagne	4
Fédération de Russie	2
Hongrie	1
Inde	1
Pologne	1
Suisse	3
Total	12



توزيع بعثة مراقبي الأمم المتحدة في جورجيا
 联合国观察团部署情形
UNOMIG DEPLOYMENT
DÉPLOIEMENT DE LA MONUG
РАЗВЕРТЫВАНИЕ МООННГ
DESPLIEGUE DE LA UNOMIG

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

HQ UNOMIG	Mission HQ
HQ Gali	Sector HQ
HQ Zugdidi	Sector HQ
LO Tbilisi	Liaison office
▲	Team base (closed)
▨	Security zone (SZ)
▤	Restricted weapons zone (RWZ)

0 10 20 30 40 50 km
 0 10 20 30 30 mi